

Paris, le 18 mars 2014

## **Vivendi : Précisions concernant l'article de Mediapart du 17 mars 2014**

Vivendi dément avec la plus grande fermeté les allégations calomnieuses de Mediapart sur la conduite du processus collégial concernant le devenir de SFR et les raisons de sa décision d'octroyer une période d'exclusivité de négociation au groupe Altice.

L'étude des projets en concurrence, de même que la négociation des offres proposées par les deux candidats déclarés, Altice et Bouygues, ont été menées par Vivendi, à l'évidence, de manière parfaitement loyale.

Cette exigence de loyauté garantissait que le Conseil de surveillance se verrait présenter par le Directoire la meilleure réponse possible aux seuls objectifs stratégiques du groupe Vivendi.

Vivendi mettra en œuvre la décision collégiale prise et annoncée vendredi 14 mars.

### ***A propos de Vivendi***

*Vivendi regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus, les médias et les télécommunications. Groupe Canal+ est le numéro un français de la télévision payante, présent également en Afrique francophone, en Pologne et au Vietnam ; sa filiale Studiocanal est un acteur européen de premier plan en matière de production, d'acquisition, de distribution et de ventes internationales de films. Universal Music Group est le numéro un mondial de la musique. GVT est un groupe de télécoms et de distribution de contenus/médias au Brésil. Par ailleurs, Vivendi contrôle SFR, le premier opérateur alternatif en France.*

[www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)